



Haffner Energy publie ses résultats annuels de l'exercice 2024-2025

Des étapes stratégiques franchies, ouvrant la perspective d'une montée en puissance commerciale et économique sur l'exercice en cours

Vitry-le-François, France - 30 juin 2025 à 8h00 (CEST)

- **2024-2025, des réalisations démontrant la maturité technologique de Haffner Energy** : mise en route opérationnelle du site-vitrine de Marolles et démarrage de la production d'hydrogène vert ; signature d'un premier contrat essentiel à la réalisation d'une unité de production d'hydrogène et de biochar sur le site du Groupe Corbat à Glovelier en Suisse ; nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs internationaux reconnus, en particulier dans le domaine du SAF ;
- Lancement d'une **augmentation de capital**¹ ayant permis une **levée de fonds de 7 M€** et **l'élargissement du flottant à près de 25% postérieurement à l'exercice** ;
- **Une trésorerie nette disponible de 559 k€ au 31/03/2025 et un rythme de consommation de liquidités nettement réduit**, grâce à la montée en puissance du plan de préservation de la trésorerie engagé depuis novembre 2023 ;
- **Un EBITDA* en nette amélioration à -10 011 k€**, sous l'effet d'un **chiffre d'affaires redevenu positif à 378 k€** et de la réduction des coûts, et une **perte nette de -12 311 k€** pour l'exercice clos au 31/03/2025 ;
- **Des perspectives 2025-2026 consolidées au plan commercial** (pipeline total de 1,55 Mds€ et pipeline probabilisé² de 388 M€ à fin mars 2025) **et un objectif confirmé d'équilibre de l'EBITDA au 31/03/2026**.

HAFFNER ENERGY (code ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF) vient de publier ses résultats annuels consolidés au 31/03/2025, arrêtés le 27/06/2025 par le Conseil d'Administration, et dont les procédures d'audit sont en cours. La Société a effectué à cette occasion un point d'étape sur ses avancées et ses perspectives.

Philippe HAFFNER, Co-fondateur et Président-Directeur général de Haffner Energy a déclaré :

« L'exercice 2024-2025 s'inscrit dans la droite ligne du travail engagé depuis le second semestre 2023. Après avoir lancé de nouvelles offres pour élargir notre marché adressable au-delà de l'hydrogène et obtenu un net accroissement de notre portefeuille de projets, nous continuons à dérouler notre feuille de route. Nous avons cette année concrétisé des projets structurants nous rapprochant de notre objectif de croissance rentable : en premier lieu, nous nous sommes dotés à Marolles d'un site-vitrine à l'échelle industrielle présentant toutes nos technologies actuelles et en développement - sans doute le premier site au monde à produire de l'hydrogène vert à partir de biomasse solide ; cet élément décisif pour la conversion de notre pipeline de projets en commandes nous a déjà permis de signer un

¹ Période de souscription de l'Augmentation de capital clôturée le 29/03/2025, Règlement-Livraison le 04/04/2025.

² Afin d'offrir une vision plus claire et représentative de son activité et de ses perspectives, la Société adopte désormais une communication basée sur un pipeline probabilisé au lieu des objectifs de chiffre d'affaires annuels à moyen terme, tel que cela était pratiqué auparavant, les projets convertis en carnet de commande s'étalant généralement sur au moins deux exercices. Ce pipeline probabilisé est déterminé en appliquant une probabilité de succès au chiffre d'affaires potentiel de chaque projet pris en compte dans le pipeline brut.

premier contrat en vue de l'installation d'une unité de production d'hydrogène et de biochar à partir de biomasse en Suisse ; pour faciliter notre développement, nous avons également continué de renforcer notre réseau de partenariats avec des acteurs de premier plan, comme LanzaJet, LanzaTech, Atoba, ou encore Luxaviation pour le marché du SAF.

En termes de résultats financiers, bien que la conversion de notre pipeline de projets en contrats ne se soit pas encore concrétisée au 31 mars et que nous demeurions en perte, nous avons enregistré une amélioration de notre EBITDA grâce aux efforts de réduction des coûts entrepris pour préserver notre trésorerie. Avec la signature des premiers contrats significatifs attendus, l'exercice 2025-2026 devrait permettre d'atteindre notre objectif d'EBITDA à l'équilibre au 31/03/2026.

L'augmentation de capital initiée en fin d'exercice, traduite début avril 2025 par une levée de fonds de 7 M€, à laquelle la Holding familiale Haffner Participation a contribué à hauteur de 950 k€, va nous permettre d'accompagner le développement de la Société. La réussite de cette opération tient notamment à l'engagement de la plupart de nos actionnaires historiques et à l'arrivée de nouveaux investisseurs. Qu'ils soient remerciés de la confiance qu'ils accordent à notre projet et nos perspectives, et ce en dépit des récentes turbulences boursières traversées par le titre Haffner Energy. »

I. 2024-2025, DES RÉALISATIONS ILLUSTRANT LA MATURITÉ TECHNOLOGIQUE DE HAFFNER ENERGY

Au cours de l'exercice 2024-2025, Haffner Energy a franchi des étapes cruciales pour l'accélération de son développement commercial et industriel, avec la création du site-vitrine de Marolles ou encore la signature d'accords de partenariat majeurs, en particulier dans le domaine du SAF.

La mise en service opérationnelle du centre de production d'hydrogène et de gaz renouvelables, d'essais et de formation de Marolles : priorité stratégique de l'exercice

Au cours la période, l'attention de l'équipe de Haffner Energy s'est concentrée tout particulièrement sur l'installation et la mise en service d'un site-vitrine des savoir-faire de la Société sur la zone d'activité de Vitry-Marolles (Marne), à proximité de son siège social. Initiée fin 2023, la création de ce centre de production, d'essais et de formation s'est déroulé en plusieurs étapes : après des travaux de fouilles archéologiques, de préparation du site et de montage des équipements, le centre est entré en phase de production de gaz renouvelable (syngaz) dès le 18 juin 2024 (cf. [communiqué de presse du 20/06/2024](#)). Doté d'un équipement de nouvelle génération, et destiné à fonctionner en continu 8 000 heures par an, ce site a été inauguré le 22 novembre 2024, durant la Semaine de l'Industrie ([communiqué de presse](#) et [dossier de presse](#) du 22/11/2024).

Après obtention des autorisations réglementaires et l'installation d'équipements complémentaires , l'équipe dédiée à ce projet a franchi une étape stratégique pour le développement industriel et commercial de Haffner Energy, avec, en février 2025, le démarrage de la production d'hydrogène vert de qualité mobilité (cf. [communiqués de presse](#) des [26/02/2025](#) et du [12/03/2025](#)). L'hydrogène vert, produit dans le cadre des activités du site de Marolles - 120 tonnes/an - est destiné à être commercialisé ; il a notamment fait l'objet d'un protocole d'accord sur l'« offtake » signé le 16 décembre 2024 avec un opérateur français spécialisé dans le transport et la distribution de l'hydrogène pour son enlèvement et sa revente afin de décarboner les mobilités et l'industrie. Ce site permet désormais aux clients et prospects de la Société de tester en « grandeur réelle » et avec leurs propres biomasses, l'éventail des possibilités offertes par les technologies Haffner Energy : production de gaz et d'hydrogène « super verts », co-production d'électricité, production et/ou gazéification de biocarbone et/ou de biochar. Ce site a également vocation à former leurs équipes au pilotage et à la maintenance des équipements.

Ce projet, qui a permis de donner naissance au **premier site connu au monde produisant de l'hydrogène à partir de résidus de biomasse solide**, a pu être mené à bien grâce au soutien et à l'engagement des pouvoirs publics français à travers différentes entités locales ou nationales. Il a ainsi bénéficié de plus de 1,5 M€ de financements publics³, témoignant de la confiance accordée à Haffner Energy pour contribuer à la stratégie de réindustrialisation verte conduite par l'Etat.

Si la réussite de ce projet structurant atteste de la maturité technologique et industrielle de Haffner Energy, elle permettra aussi de démontrer la pertinence économique et écologique de ses technologies. En effet, par rapport à des technologies alternatives, et en particulier celle de l'électrolyse de l'eau, l'hydrogène « super vert » produit par Haffner Energy à travers sa technologie de thermolyse se révèle particulièrement compétitif en raison du faible coût de l'énergie primaire utilisée (la biomasse), conjuguée à une excellente efficacité énergétique (+ de 75% pour les installations > 20MW). En outre, cet hydrogène est carbone négatif en cas de co-production de biochar qui permet la séquestration du carbone biogénique.

Ce site-vitrine constitue donc **un outil déterminant pour la concrétisation du potentiel commercial de la Société**. A court terme, il permet d'accélérer le débouclage de plusieurs contrats en attente de signature comme en témoigne la **signature récente d'un premier contrat pour la réalisation d'une unité de production d'hydrogène et de biochar à partir de biomasse de l'industrie du bois sur le site du Groupe Corbat à Glovelier en Suisse, pour H2 bois SA**. Cette unité, dont la mise en service est attendue en juillet 2026, représente pour Haffner Energy un montant global de commandes susceptible d'atteindre 8,3 M€ en incluant les options (cf. [communiqué de presse du 12/03/2025](#)).

2024-2025, de nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs de premier plan

La maturité croissante des technologies Haffner Energy sur leurs différentes applications a permis à la Société d'amplifier la démarche de construction de partenariats stratégiques déjà engagée et d'obtenir la confiance d'acteurs de tout premier plan.

Au cours de l'exercice écoulé, les nouveaux accords ont essentiellement concerné le **SAF**, segment prioritaire de la Société compte tenu du potentiel du marché.

Dans le cadre de son projet d'usine de production de carburant d'aviation durable (SAF), Paris-Vatry SAF, Haffner Energy a ainsi établi **en juin 2024 un premier partenariat avec la Société américaine LanzaJet** (cf. [communiqué de presse du 6/06/2024](#)). Leader mondial de la technologie ATJ (Alcohol-to-Jet), cet acteur compte parmi les plus avancés du secteur, avec plus de 90 projets SAF en portefeuille, et a été désigné en 2024 par Time Magazine comme l'une des « *100 Most Influential Companies* ». Il bénéficie du soutien financier du groupe Aéroport de Paris (ADP), British Airways, Airbus, Southwest Airlines et Microsoft, entre autres.

Un accord clé a également été signé **en septembre 2024 avec IðunnH2**, le développeur de projets d'hydrogène vert et de e-carburants durables en charge du plus grand projet d'usine de production de e-SAF d'Islande (capacité de 65 000 tonnes). Situé à proximité de l'aéroport international de Keflavík, ce site sera approvisionné dès 2028 en carbone biogénique issu de la gazéification de biocarbone par la technologie brevetée de Haffner Energy. Cette solution a été choisie par IðunnH2 pour sa capacité à réduire de façon significative les coûts et à augmenter la productivité du processus de production d'e-SAF. En effet, en Islande, les volumes limités de biomasse locale réduisent l'accès au carbone biogénique, composant indispensable au SAF. La mise à disposition par Haffner Energy de biocarbone solide, gazéifié sur place par son Gasiliner®, constituera une alternative à la fois compétitive et flexible à l'option classique du CO₂ biogénique, un gaz coûteux à capturer, transporter et stocker (cf. [communiqué de presse du 2/09/2024](#)).

Désireux d'amplifier la portée de leur premier partenariat, **Haffner Energy et LanzaJet ont annoncé en janvier 2025** (cf. [communiqué de presse du 28/01/2025](#)) **un nouvel accord de partenariat, accompagnés de**

³ Dont un Prêt Innovation-Recherche et Développement (PIRD) d'un montant de 500 k€ accordé par Bpifrance encaissé début mars 2025.

LanzaTech, développeur d'une solution différenciante de transformation du gaz de synthèse en éthanol et actionnaire de LanzaJet. Cette société cotée au Nasdaq est un leader reconnu de solutions commerciales de gestion du carbone. L'objectif de cet accord tripartite est d'explorer des projets communs de conversion des résidus de biomasse en carburant d'aviation durable sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la production de SAF en combinant les technologies des 3 sociétés. Il s'agit aussi d'étudier des opportunités variées, qu'il s'agisse de développement d'installations industrielles, de contrats d'achat de carburant ou de licences technologiques conjointes, ainsi que du soutien financier et/ou de l'investissement dans des projets SAF spécifiques.

Haffner Energy a également conclu **en février 2025 un accord de partenariat avec ATOBA Energy** (cf. [communiqué de presse du 20/02/2025](#)), un agrégateur de carburants durables dont la raison d'être est de résoudre le dilemme financier entre compagnies aériennes et producteurs en permettant aux différents acteurs de bénéficier de contrats de SAF à long terme à des prix optimisés, en particulier grâce à des offtakes auprès de producteurs et technologies diversifiés. Ce partenariat devrait faciliter le financement des projets SAF de Haffner Energy et lever les verrous de cette chaîne de valeur dont les projets d'installation de production se trouvent confrontés à l'obtention de contrats pour couvrir l'amortissement des investissements. L'identification de Haffner Energy par ATOBA Energy comme acteur stratégique dans l'écosystème SAF témoigne là encore de la compétitivité de ses solutions technologiques.

Toujours sur le sujet du SAF, postérieurement à la clôture, Haffner Energy a annoncé un accord de partenariat avec Luxaviation, leader mondial de l'aviation d'affaires, pour accélérer la production et la promotion des SAF, grâce à un rôle actif de Luxaviation dans SAF Zero (cf. [communiqué de presse du 18/06/2024](#)), initiative lancée par Haffner Energy en septembre 2024 (cf. [communiqué de presse du 12/09/2024](#)).

Par ailleurs, Haffner Energy a poursuivi sa démarche partenariale visant à assurer la diversification de ses sources d'approvisionnement en biomasse durable. En France, un nouvel accord a ainsi été signé **en août 2024 avec la société Bambbco**, leader en France du développement de la filière bambou (cf. [communiqué de presse du 24/09/2024](#)). Ce partenariat a pour objectif d'améliorer l'exploitation énergétique de la biomasse, notamment sur des terres marginales et des zones désertiques, par la création d'écosystèmes locaux pour des projets de production de carburants durables. Il s'inscrit dans la même logique de sécurisation de l'approvisionnement que le partenariat signé par Haffner Energy en début d'année 2024 avec la société Hexas, basée aux Etats-Unis et spécialisée dans la production de matières premières d'origine végétale à partir de sa culture régénératrice : la XanoGrass™ (cf. [communiqué de presse du 13/03/2024](#)).

II. LA MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DE LA LEVÉE DE FONDS NÉCESSAIRE AU FINANCEMENT DE LA CROISSANCE DE LA SOCIÉTÉ

A la fin de l'exercice 2024-2025, Haffner Energy a engagé une augmentation de capital par émission d'Actions avec Bons de Souscription d'Actions (ABSA), avec maintien du Droit Prioritaire de Souscription des actionnaires (DPS).

Sa réalisation définitive, matérialisée par le règlement-livraison des titres intervenu le 4 avril 2025, soit juste après la clôture de l'exercice, a permis à l'entreprise de réaliser une levée de fonds de 7 M€ et d'élargir son flottant, qui atteint désormais près de 25% du capital.

Conformément à ce qui avait été annoncé au mois de juin 2024, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2024, Haffner Energy a procédé à une levée de fonds destinée à financer l'accélération du développement de la Société. Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 12 mars 2025, celle-ci a pris la forme d'une augmentation de capital de 7 M€ par émission d'ABSA avec maintien du Droit Prioritaire de Souscription des actionnaires (DPS).

Une opération en 2 temps : 7 M€ par émission des ABSA, potentiellement doublée en cas d'exercice des BSA à horizon 18 mois

Pour mémoire, l'opération présentait les caractéristiques suivantes :

- Opération éligible aux dispositifs IR-PME, PEA et PEA-PME, FIP-FCPI et article 150-0 B ter
- Attribution de DPS : à raison d'un DPS pour 1 action détenue le 14/03/2025
- Négociabilité des DPS du 17 au 26/03/2025 inclus
- Parité de souscription : 9 ABSA pour 23 Actions Existantes
- Prix de souscription d'une ABSA : 0,40€, soit une décote faciale de 59% par rapport au cours de clôture du 12/03/2025, veille de l'annonce de l'opération (0,98€)
- Période de souscription des ABSA du 19 au 28/03/2025 inclus
- Réalisation définitive de l'émission constatée le 4/04/2025, à hauteur d'un montant de 6 995 497,60 euros, dont 1 748 874,40 euros de valeur nominale et 5 246 623,20 euros de prime d'émission portant le capital social de la Société à 6 218 220,10 euros
- Règlement-livraison des ABSA : le 4/04/2025
- Négociabilité des Actions Nouvelles (ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF) et des BSA (ISIN FR001400Y4X9) sur Euronext Growth à Paris depuis le 4/04/2025
- Conditions d'exercice des BSA attachés aux ABSA (à raison de 1 BSA par Action Nouvelle) : à compter du 4/04/2026 pour une durée de 6 mois, 3 BSA permettant de souscrire à une Action Nouvelle au prix de 1,20€. **L'exercice de la totalité des BSA représenterait à terme une augmentation de capital potentielle d'un montant brut de 6 995 498 euros.**

Cette opération a bénéficié du **soutien renouvelé d'actionnaires historiques** (Haffner Participation, EUREFI, VICAT, et EREN) **et de nouveaux investisseurs**, qui s'étaient **engagés à participer à l'opération jusqu'à 5,5 M€**.

Elle a été réalisée avec le concours de **Gilbert Dupont**, en tant que coordinateur global et teneur de livre, et **CIC Market Solutions** comme dépositaire.

Post opération, une répartition du capital modifiée et un quasi-doublement du flottant

Le montant brut de l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration réuni le 1^{er} avril 2025 s'est élevé à 6 995 497,60 €, dont 1 748 874,40 € de valeur nominale et 5 246 623,60 € de prime d'émission, et s'est traduit par l'émission de 17 488 744 ABSA à un prix de souscription unitaire de 0,40 €, dont 0,10 € de valeur nominale et 0,30 € de prime d'émission (cf. [communiqués de presse des 2/04/2025](#) et [4/04/2025](#)).

A l'issue de l'émission d'ABSA, le **capital social de Haffner Energy a été porté à 6 218 220,10 €** divisé en **62 182 201 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale**.

L'opération a entraîné **une modification de la répartition du capital et des droits de vote**. L'augmentation de capital a notamment permis **une hausse significative du flottant** (porté de 12,83 % à 24,75%), qui devrait à terme s'avérer positive pour l'attractivité du titre.

Tableau : Incidence de l'émission des ABSA sur la répartition du capital et des droits de vote

	Avant Augmentation de Capital				Après Augmentation de Capital			
	Nombre d'Actions	% du Capital	Nombre de DDV	% des DDV exerçables	Nombre d'Actions	% du Capital	Nombre de DDV	% des DDV exerçables
Haffner Participation	17 824 000	39,88%	35 648 000	45,15%	20 199 000	32,48%	38 023 000	39,42%
Eurefi	5 741 600	12,85%	11 483 200	14,54%	8 311 600	13,37%	14 053 200	14,57%
Sous total Concert	23 565 600	52,73%	47 131 200	59,69%	28 510 600	45,85%	52 076 200	53,99%
Vicat	1 175 000	2,63%	1 175 000	1,49%	3 675 000	5,91%	3 675 000	3,81%
Eren Industries	1 000 000	2,24%	2 000 000	2,53%	1 391 302	2,24%	2 391 302	2,48%
Kouros	11 826 112	26,46%	21 920 542	27,76%	11 826 112	19,02%	21 920 542	22,73%
HRS	1 000 000	2,24%	1 000 000	1,27%	1 000 000	1,61%	1 000 000	1,04%
Flottant	5 736 238	12,83%	5 736 238	7,26%	15 388 680	24,75%	15 388 680	15,95%
Autodétention	390 507	0,87%	-	0,00%	390 507	0,63%	-	0,00%
TOTAL	44 693 457	100%	78 962 980	100%	62 182 201	100%	96 451 724	100%

Pour mémoire, un actionnaire n'ayant pas participé à l'opération et détenant précédemment 1% du capital voyait **un effet dilutif de 0,72%** s'appliquer à sa position.

Après l'opération, une vie boursière ponctuellement chahutée

Mécaniquement, et toutes choses égales par ailleurs, l'évolution du cours de l'action Haffner Energy aurait dû connaître une évolution du même ordre que l'effet dilutif, soit une baisse d'environ 28 %. Or, à la suite de l'augmentation de capital, le marché du titre a connu **des volumes d'échanges inattendus**, tout d'abord du fait de ventes massives et désordonnées conduisant à une chute du cours jusqu'à un plus bas de 0,25 € le 18/04/25. Le titre, objet de beaucoup d'attention, a depuis lors commencé à retrouver un parcours haussier (0,35€ le 13/06/2025), toujours dans des volumes très importants, et ce sans que Haffner Energy ne dispose d'information particulière sur leur origine.

III. DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PEU SIGNIFICATIFS, MALGRÉ LES EFFORTS RÉALISÉS POUR AMÉLIORER L'EBITDA ET PRÉSERVER LA TRÉSORERIE

Les comptes consolidés présentés ci-après, dont les procédures d'audit sont en cours, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 27/06/2025.

Le périmètre et les méthodes utilisés pour la clôture au 31/03/2025 sont inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent : les comptes consolidés de Haffner Energy demeurent établis au regard du référentiel IFRS ; la seule filiale consolidée est la société Jacquier.

En termes de résultats financiers consolidés, l'exercice 2024-2025 conserve un profil voisin du précédent, bien qu'il se caractérise par certaines évolutions.

En milliers d'euros	31.03.25 (12 mois)	31.03.24 (12 mois)
Chiffre d'affaires	378	-157
Autres produits	79	69
EBITDA	-10 011	-12 791
Résultat d'exploitation	-12 275	-10 263
Résultat net	-12 311	-9 935
Capitaux propres	14 300	26 768
Trésorerie disponible	559⁴	11 042

⁴ La trésorerie au 31/03/2025 n'intègre pas la levée de fonds de 7 M€ dont la réalisation effective est intervenue post clôture, le 4/04/2025.

Au 31/03/2025, le chiffre d'affaires consolidé demeure peu significatif et s'établit à 378 k€. Il se décompose principalement de ventes d'équipements de chaudronnerie de la société Jacquier ainsi que de diverses prestations de service et études de la Société Haffner Energy.

Pour mémoire, il avait été négatif sur l'exercice 2023-2024 (-157 k€) du fait de l'impact de la résiliation du contrat R-Hynoca actée en décembre 2023⁵ (cf. [communiqué de presse du 14/12/2023](#)).

Une amélioration confirmée de l'EBITDA grâce aux mesures de réduction des coûts

Prolongeant la tendance du premier semestre, **l'EBITDA⁶ continue de s'améliorer à -10 011 k€**, sous l'effet conjugué de la diminution des achats consommés (-15%), des frais de personnel (-17%) et des charges externes (-23%), résultant du plein impact du plan de préservation de la trésorerie engagé en novembre 2023.

Le résultat opérationnel (ou résultat d'exploitation) connaît malgré tout une dégradation (-12 275 k€ au 31/03/2025, en baisse de 2 012 k€ par rapport au 31/03/2024). Cette variation est essentiellement liée à la reprise des provisions des pertes à terminaison de l'exercice précédent pour un montant de 5 787 k€.

Au 31/03/2025, le **résultat net** consolidé, en perte plus importante que l'an passé, ressort à **-12 311 k€** contre -9 935 k€ au 31/03/2024.

Après affectation du résultat net, **les capitaux propres s'élèvent à 14 300 k€, hors effet de l'augmentation de capital** qui sera prise en compte sur l'exercice 2025-2026 du fait d'une date de réalisation postérieure à la clôture.

Les autres éléments constitutifs de la situation patrimoniale de Haffner Energy s'établissent comme suit :

- **A l'actif**, on note une **quasi-stabilité des actifs non courants** (11 250 k€, soit +309 k€) majoritairement composés des **immobilisations incorporelles** représentant la propriété intellectuelle de la Société (8 105 k€ au 31/03/2025 contre 7 843 k€ au 31/03/2024). **Les actifs courants connaissent pour leur part une forte contraction** à 22 456 k€ (-12 321 k€), principalement sous l'effet de :
 - o la consommation d'une part importante de **la trésorerie** (559 k€ au 31/03/2025 contre 11 042 k€ au 31/03/2024).
 - o la diminution des autres actifs courants (avances versées aux fournisseurs pour 2 464 k€ et CIR pour 941 k€).

A contrario, on note une hausse des **stocks et en-cours** qui atteignent à la fin de l'exercice 13 432 k€ (+3 287 k€) et qui s'explique principalement par l'installation du site du Marolles.

- **Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 14 300 k€** au 31/03/2025 (soit une baisse de 12 468 k€) **sous l'effet principalement de l'affectation du résultat de l'exercice en réserve**. A noter que l'augmentation de capital n'est pas prise en compte au 31/03/2025.

Les **passifs non courants diminuent légèrement** (-268 k€ au 31/03/2025 à **5 833 k€**). Cette évolution tient compte de l'obtention en mars 2025 d'un Prêt RDI (PIRD) de Bpifrance pour un montant de 500 k€.

Les **passifs courants** sont quant à eux **en augmentation** (+725 k€ au 31/03/2025 pour atteindre **13 574 k€**). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation nette des provisions pour litiges (+882 k€ au 31/03/2025 pour atteindre 1 116 k€).

⁵ La résiliation du contrat R-Hynoca s'est accompagnée d'un protocole d'accord au terme duquel Haffner Energy devra effectuer deux versements résiduels (1 M€ avant le 31/12/2025 et 0,85 M€ avant le 31/12/2026).

⁶ L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements, dépréciations nettes de reprises des actifs immobilisés et courants, et avant provisions d'exploitation nettes de reprises.

Précisons que s'agissant des litiges avec Sara et Carbonloop, les procédures étant encore en cours, la position bilantielle des précédentes clôtures a été maintenue. Par ailleurs, des litiges sociaux sont en cours de procédure et ont fait l'objet d'une provision.

Une trésorerie nette rendant nécessaire une levée de fonds en dépit d'un rythme réduit de consommation de liquidités

Au 31/03/2025, la trésorerie nette disponible s'élevait à 559 k€.

Pour mémoire, les principales mesures du plan de préservation de la trésorerie engagé depuis novembre 2023 et mises en œuvre sur l'exercice ont porté sur :

- **Les frais généraux** : outre des mesures renforcées de gestion budgétaire et de contrôle des dépenses, la société a notamment réduit les honoraires, supprimé les contrats de prestations de services ou de sous-traitance non essentiels dont les missions pouvaient être prises en charge en interne, changé de gestionnaire de paie, renégocié les conditions commerciales des autres contrats, et limité à l'essentiel les déplacements et frais de voyages associés.
- **La masse salariale** : outre le gel des recrutements et remplacements et l'absence d'augmentation générale des salaires au cours des exercices 2023-24 et 2024-2025, Haffner Energy a procédé à un plan de licenciement économique ciblé à l'été 2024, se traduisant par la suppression de 9 postes.
A noter que postérieurement à la clôture, un plan de licenciement pour motif économique a été engagé au sein de la société SAS Jacquier. Ce plan de licenciement s'est traduit par la sortie de 3 salariés des effectifs au 16/06/2025.
- **Les surfaces louées** : elles ont été réduites à Nantes comme à Paris, en particulier du fait du déménagement des locaux de Paris réalisé en janvier 2025 et de la résiliation du bail des locaux du 1^{er} étage des bureaux de Nantes.
- **Le report d'investissements non prioritaires** comme ceux concernant le déploiement d'un nouvel ERP (1,3 M€).
- Des **renégociations avec les partenaires stratégiques et prestataires** pour revoir certains plannings de livraison et échéanciers de factures à payer (3 M€).
- **Des reports de versements illustrant l'engagement de toutes les parties prenantes internes à la société**, comme le décalage du paiement de la part individuelle des primes sur objectifs des **salariés** et du paiement des jetons de présence des **administrateurs** ; on notera enfin l'abandon par les deux **dirigeants et actionnaires fondateurs**, Philippe et Marc Haffner, de la partie variable de leur rémunération au titre des exercices 2023-2024 ainsi que la diminution temporaire en deux temps d'une partie leur rémunération fixe au titre des exercices 2023-2024 et 2024-2025. Ces montants dus ont été provisionnés dans les comptes.

Grâce à la mise en œuvre de ces mesures d'économie, **le rythme moyen de consommation mensuelle de liquidités s'est ainsi trouvé nettement réduit au cours de l'exercice**, passant progressivement de 1,4 M€ en fin d'année 2023 à 1 M€ en fin d'année 2024, pour s'établir à **environ 0,6 M€ par mois au premier trimestre 2025**, hors recettes et charges non récurrentes.

Afin de s'assurer que la Société disposerait des ressources nécessaires à la poursuite de son développement jusqu'à la montée en puissance attendue du chiffre d'affaires, et comme annoncé dès juin 2024, **Haffner Energy a donc initié sur l'exercice l'augmentation de capital précitée (voir page 4).**

Ayant effectué une **revue de son risque de liquidité**, la Société considère qu'elle disposera d'une **trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités au moins jusqu'au 31/03/2026.**

Cet horizon de trésorerie tient notamment compte :

- De l'augmentation de capital définitivement souscrite le 4 avril 2025, postérieurement à la clôture, pour un montant de 7 M€.
- De l'encaissement, en mars 2025, d'une aide à l'innovation de Bpifrance (Prêt RDI) d'un montant de 500 k€ relative au projet de centre de production d'hydrogène, d'essais et de formation de Marolles (Marl'Hy).
- Des réductions de coûts engagés par la Société (voir page 8) limitant la consommation mensuelle moyenne de trésorerie, hors recettes et charges non récurrentes, à environ 600 k€ (contre 1 M€ fin 2024).

Il est par ailleurs subordonné, au 1^{er} semestre de l'exercice, au succès du test d'endurance sur le site de Marolles et à la signature de contrats qui en découlent, ainsi qu'à l'obtention, sur l'exercice, d'un financement complémentaire lié aux équipements du site de Marolles.

IV. PROJETS ET PERSPECTIVES : QUATRE NOUVELLES PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES

Pour l'exercice en cours, l'équipe Haffner Energy, stimulée par la confiance et le soutien de ses partenaires commerciaux, ses actionnaires et de l'écosystème institutionnel, s'est fixé quatre nouvelles priorités opérationnelles : accélérer la conversion de son pipeline, avancer dans la mise en œuvre de projets stratégiques ciblés, poursuivre la structuration de son action, et simplifier sa gouvernance.

Accélérer la conversion du pipeline

Au terme de l'exercice 2024-2025, Haffner Energy disposait d'un **pipeline commercial estimé à 1,55 Mds€** contre 1,4 Mds€ au 31/03/2024, confirmant **un niveau d'activité commerciale élevé** du fait des différentes initiatives engagées depuis mi-2023 : lancement d'une offre de grande capacité pour le marché du gaz renouvelable (syngaz) et d'une offre SAF ; développement commercial engagé aux États-Unis par la création d'une filiale ; présence accrue sur les différents salons dédiés aux énergies renouvelables et à l'hydrogène⁷.

A l'occasion de son augmentation de capital, et afin d'offrir une vision plus claire et représentative de son activité et de ses perspectives, la Société a décidé d'adopter **une communication basée sur un pipeline probabilisé**** au lieu des objectifs de chiffre d'affaires annuels à moyen terme, tel que cela était pratiqué auparavant, les projets convertis en carnet de commande s'étalant généralement sur au moins deux exercices.

À fin mars 2025, le pipeline probabilisé de Haffner Energy atteignait 388 M€.

Deux contrats portant sur des équipements de production d'hydrogène avaient été identifiés comme pouvant être conclus dans la foulée de l'entrée en production d'hydrogène sur le site de Marolles, intervenue en février 2025 (cf. [communiqué de presse du 26/02/2025](#)).

Le premier concerne le projet H2 bois, pour lequel Haffner Energy a obtenu dès le 12/03/2025 la signature d'un premier contrat essentiel pour la création de cette unité de production d'hydrogène, d'électricité et de biochar à partir de biomasse sur le site du groupe Suisse Corbat (cf. [communiqué de presse du 12/03/2025](#)). La livraison du site devant intervenir en juillet 2026, les commandes concernant Haffner Energy devraient s'échelonner d'ici la fin de l'exercice 2025-2026.

Le second concerne le projet Renewable Energy Valley de REFORMERS à Alkmaar aux Pays-Bas. Ce dernier s'est vu décerner en mai 2025 à Rotterdam le **Prix World Hydrogen 2025 dans la catégorie « Clean Project »**, grâce au choix de HYNOCA® comme technologie de production d'hydrogène vert.

⁷ Depuis le début de l'année 2025, Haffner Energy a par exemple participé aux salons Hyvolution Paris 2025, Bio360 Expo 2025 à Nantes, World Electrolysis Congress 2025 à Cologne, WorldHydrogen 2025 à Rotterdam.

Avancer dans la mise en œuvre de quelques projets stratégiques ciblés : R&D, Marolles et partenariats commerciaux

Si la commercialisation des solutions existantes est la priorité de l'exercice en cours, Haffner Energy a continué et continuera d'investir du temps sur la **Recherche-Développement** pour disposer de solutions nouvelles ou optimisées à proposer à ses clients. La performance de sa technologie de thermolyse de la biomasse est en effet à la source de la reconnaissance dont bénéficie le groupe. En particulier, avant la clôture de l'exercice, la Société a obtenu le label « entreprise innovante » de Bpifrance. Cette reconnaissance lui a notamment permis d'accueillir un fonds FCPI au capital de la Société.

En avril 2025, le groupe a présenté **une nouvelle gamme d'unités de production, Hynoca® Flex 500 IG**, capables de produire 12 tonnes par jour d'hydrogène vert commercialisable pour moins de 3€/kg sans subvention et de produire de l'électricité renouvelable rentable aux heures de pointe (cf. [communiqué de presse du 24/04/2025](#)). Compétitive par rapport à l'hydrogène gris et aux combustibles fossiles grâce à son efficacité énergétique supérieure à 80 %, cette nouvelle solution offre toute la flexibilité de la **cogénération d'hydrogène et d'électricité**, permettant aux sites-producteurs de gérer la demande aléatoire d'hydrogène et bénéficier d'un fonctionnement continu sans devoir s'enfermer dans des contrats d'offtake rigides.

Parmi les priorités de l'exercice, figure également **l'optimisation des équipements du site stratégique de Marolles** et notamment la **finalisation de l'installation du Gasliner® sur le site de Marolles** (cf. [communiqué de presse du 22/11/2024](#))

Par ailleurs, l'équipe Haffner Energy a poursuivi ses travaux pour faire avancer le projet stratégique de **Paris-Vatry SAF**. En particulier, sur l'exercice 2024-2025, la Société a finalisé la **création d'une SPV** (société de Projet). Postérieurement à la clôture, à l'occasion du salon du Bourget, la société luxembourgeoise Luxaviation, leader mondial de l'aviation d'affaires, a confirmé son intérêt pour un rôle actif dans SAF Zero. La participation de Luxaviation devrait prendre la forme d'un apport de fonds pour financer le développement initial de l'activité SAF, d'un soutien à la définition stratégique et à la visibilité mondiale, ainsi que d'accords d'achat dans des projets de SAF Zero, tels que le projet Paris-Vatry SAF (cf. [communiqué de presse du 18/06/2025](#)).

Enfin, le **projet FactorHy** de première usine, destiné à assembler les modules de production de gaz et d'hydrogène renouvelables, est toujours en cours. Les études préalables sont achevées et les études détaillées en vue du dépôt du permis de construire se poursuivent.

Poursuivre la structuration de son action

Après avoir concrétisé en mai 2024 la création d'Haffner Energy Inc., filiale américaine non consolidée, **Haffner Energy continuera d'œuvrer à la structuration de son action et de ses développements futurs**, notamment pour avancer efficacement dans le domaine des Carburants d'Aviation Durables (SAF). Sur l'exercice en cours, la Société entend réaliser **le lancement de SAF Zero**, un spin-off destiné à maximiser son potentiel sur ce marché en plein essor (cf. [communiqués de presse du 12/09/2024](#) et [du 18/06/2025](#)).

Simplifier sa gouvernance

Par ailleurs, Haffner Energy a décidé de **simplifier sa gouvernance pour renforcer son efficacité**.

Le **Conseil d'Administration du 9/05/2025** a notamment souhaité proposer à **l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée le 23/06/2025** :

- une **réduction du nombre des administrateurs**, avec la **fin anticipée du mandat des sociétés Kouros France et Kouros SA**, qui ont par ailleurs engagé une réduction de leur participation au capital à l'issue de l'augmentation de capital à laquelle elles n'ont pas souhaité participer ;
- un **renouvellement partiel de ses membres**, destiné à permettre l'entrée **d'un nouvel administrateur représentant la société Eren Industries**, l'un des actionnaires industriels de Haffner

Energy. Partenaire de Haffner Energy depuis l'introduction en Bourse, cet acteur reconnu de la transition énergétique a pour raison d'être l'innovation technologique au service de l'économie des ressources naturelles. Eren Industries développe et investit dans des projets d'infrastructure, notamment dans la production d'énergie bas-carbone (hydrogène, biogaz, biométhane, etc.), dont certains pourraient être des projets d'intérêt pour Haffner Energy, et apportera au Conseil toute son expertise sectorielle ;

- **Une mise à jour des statuts simplifiant les règles de majorité applicables à certaines décisions du Conseil**, pour un retour au droit commun, conformément à la pratique.

L'Assemblée du 23 juin 2025 a adopté l'ensemble des résolutions qui lui étaient proposées.

Notons que le Conseil d'Administration a pris la décision de réduire les jetons de présence des administrateurs indépendants à compter du prochain exercice. Les administrateurs non indépendants, quant à eux, ne seront pas rémunérés.

Par ailleurs, **Madame Bich Van Ngo et Madame Sophie Dutordoir**, administratrices indépendantes, ont **démissionné de leur mandat d'administratrices** à l'issue de l'Assemblée Générale du 23/06/2025.

Monsieur Olivier Piron (Société E-Venture Management and Investment srl) a quant à lui été coopté au Conseil d'Administration en qualité d'administrateur indépendant à l'issue du Conseil d'Administration du 27/06/2025.

En conséquence, **le Conseil d'Administration de Haffner Energy est désormais composé de six (6) membres**, contre huit (8) précédemment :

- Monsieur Philippe Haffner, Président Directeur-Général de Haffner Energy
- Monsieur Marc Haffner, Directeur général délégué de Haffner Energy
- Madame Francesca Ecsery, indépendante
- Société E-Venture Management and Investment srl, avec comme représentant permanent Monsieur Olivier Piron, indépendant
- Europe et Croissance, avec comme représentant permanent Monsieur Xavier Dethier
- Eren Industries SA, avec comme représentant permanent Monsieur David Corchia

Prochains événements

Webinaire actionnaires : 1^{er} juillet 2025, [inscriptions ici](#)

Assemblée Générale Annuelle : 10 septembre 2025

Des informations financières plus détaillées sur les comptes annuels au 31/03/2025 sont disponibles sur le site web de la Société www.haffner-energy.com.

À propos de Haffner Energy

Haffner Energy est une entreprise française qui fournit des solutions pour la production de carburants renouvelables compétitifs. Forte de 32 ans d'expérience dans la conversion de la biomasse en énergies renouvelables, elle a développé des technologies propriétaires innovantes de thermolyse et de gazéification de la biomasse qui permettent de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables ainsi que du Carburant d'Aviation Durable (SAF). L'entreprise contribue également à régénérer la planète, par la co-production de CO₂ biogénique et de biocarbone (ou char/biochar). Haffner Energy est cotée sur Euronext Growth (ISIN code : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF).

Contact investisseurs

investisseurs@haffner-energy.com

Contact presse

HAFFNER ENERGY

Laure BOURDON

laure.bourdon@haffner-energy.com

+33 (0) 7 87 96 35 15

Lexique :

La Société adopte désormais une communication basée sur un pipeline probabilisé au lieu des objectifs de chiffre d'affaires annuels à moyen terme, tel que cela était pratiqué auparavant, les projets convertis en carnet de commande s'étalant généralement sur au moins deux exercices.

* Le **pipeline** désigne une opportunité commerciale lorsqu'au moins une des situations suivantes se produit :

- une étude préliminaire de faisabilité pour l'installation d'un équipement est, ou a été, réalisée ; ou
- une offre budgétaire, ou un plan d'affaires préliminaire du projet, ou une offre commerciale complète comprenant un cahier des charges, a été envoyée au client et Haffner Energy attend sa réponse ; ou
- une lettre d'intention est envoyée à Haffner Energy par le client ; ou
- Haffner Energy a reçu une invitation à participer et fait partie d'un processus d'appel d'offres.

** Le **pipeline probabilisé** est déterminé en appliquant une probabilité de succès au chiffre d'affaires potentiel de chaque projet pris en compte dans le pipeline brut. Ainsi, compte tenu d'un pipeline brut de projets s'élevant à 1,55 milliard d'euros au 31/03/2025, le pipeline probabilisé au 31/03/2025 s'élève à 388 M€, les « projets hydrogène » ne représentant plus que 18% du pipeline probabilisé.